

Meilleurs emplois Ontario (MEO) : Outil de recherche concernant les établissements de formation professionnelle à l'intention des clients

Le présent document est une ressource que devraient utiliser les fournisseurs de services d'emploi intégrés et les clients potentiels de MEO pour faciliter les recherches concernant les établissements de formation en lien avec des demandes au titre de MEO. Les ressources ainsi présentées ne sont pas exhaustives et il est possible que le client ait besoin de plus de renseignements afin de prendre une décision éclairée en matière de formation. Il convient d'utiliser ce document conjointement avec tout outil déjà fourni par le ministère. Toutes les ressources énumérées sont déjà présentées sur le site Web du ministère.

Documents et ressources	De quoi s'agit-il?	Emplacement
<p>Renseignements généraux sur les établissements et les programmes</p> <p>Cette ressource est utile pour déterminer quels collèges d'enseignement professionnel inscrits offrent des programmes de formation qui peuvent être approuvés dans le cadre de Meilleurs emplois Ontario.</p> <p>Les deux liens peuvent être utilisés pour effectuer des recherches générales concernant chaque programme offert par les collèges d'enseignement professionnel inscrits et les collèges financés par les fonds publics.</p> <p>Le ministère des Collèges et Universités publie des informations dont vous devriez prendre connaissance avant de choisir un fournisseur de formation.</p>	<p>Le site de ServiceOntario vous permet d'effectuer une recherche à propos d'un collège d'enseignement professionnel afin de déterminer :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. s'il est inscrit; 2. si son programme est approuvé; 3. son emplacement; 4. les droits de scolarité associés à ses programmes. <ul style="list-style-type: none"> • Il est possible de comparer les coûts et la durée de divers programmes, de même que les lieux où ils sont offerts et la manière dont ils sont fournis, en choisissant une « catégorie » générale de programmes et en consultant une liste de programmes similaires. • Exportez tous les programmes du service de recherche vers Excel pour un filtrage plus efficace. <p>*Il convient de noter que MEO soutient l'option de formation la plus rentable.</p> <p>Découvrez ce que vous devez savoir avant de fréquenter un collège d'enseignement professionnel, y compris en ce qui touche vos droits, vos responsabilités et vos protections.</p>	<p>Le lien de ServiceOntario pour les collèges d'enseignement professionnel inscrits se trouve à l'adresse suivante :</p> <p>Rechercher un collège d'enseignement professionnel en Ontario ontario.ca</p>  <p>Le bouton est accessible lorsque les résultats de la recherche sont affichés.</p> <p>Rendez-vous sur ce site pour obtenir plus de renseignements :</p> <p>Collèges d'enseignement professionnel ontario.ca</p>
	<p>Pour les collèges financés par les fonds publics, un moteur de recherche est en place afin d'aider à trouver des renseignements sur chaque programme offert.</p>	<p>Il est possible de trouver des renseignements au sujet des programmes des collèges financés par les fonds publics sur le site suivant : Trouver un programme</p> <p>De plus amples renseignements figurent aussi à l'adresse suivante : Collèges en Ontario ontario.ca</p>

<p>Normes des programmes</p> <p>Cette page contient des renseignements sur les normes applicables à des programmes de formation professionnelle en particulier.</p>	<p>Les normes provinciales des programmes décrivent les résultats d'apprentissage permettant d'obtenir un diplôme. Afin d'obtenir un diplôme, les personnes doivent démontrer qu'elles possèdent les connaissances et les compétences nécessaires pour travailler dans un domaine donné.</p> <p>Les normes des programmes précisent également les études minimales requises (préalables) pour être admissible à un programme.</p> <p>Certains programmes offerts par les collèges d'enseignement professionnel inscrits sont assortis de telles normes.</p>	<p>Les normes des programmes de diplôme et de certificat offerts par les collèges d'enseignement professionnel inscrits figurent sur le site Web du ministère :</p> <p>Directives en matière de politique pour les exploitants de collèges d'enseignement professionnel ontario.ca</p>
<p>Formation dans les professions réglementées au sein des collèges d'enseignement professionnel</p>	<p>Il existe des normes qui s'appliquent à certains programmes d'études offerts par les collèges financés par les fonds publics de la province. Ces normes s'appliquent à tous les programmes d'études semblables offerts par ces collèges à l'échelle de la province.</p> <p>Si la formation demandée dans une profession réglementée est offerte par un collège d'enseignement professionnel, la formation doit être conforme à la directive en matière de politique de la surintendante ou du surintendant sur l'approbation ou l'accréditation. Il s'agit notamment de répondre aux exigences applicables aux programmes de formation professionnelle de ce type énoncées dans les normes des programmes dont il est question ci-dessus.</p> <p>Dans la base de données de recherche de ServiceOntario, l'expression « En attente » figure dans le titre des programmes de formation qui sont en cours d'accréditation ou d'approbation par une autorité externe. Ces programmes de formation ne seront pas approuvés aux fins d'un financement au titre de MEO tant que l'accréditation ou l'approbation complète n'aura pas été obtenue.</p>	<p>Les normes des programmes de diplôme et de certificat offerts par les collèges financés par les fonds publics figurent sur le site suivant :</p> <p>Normes des programmes collégiaux ontario.ca</p> <p>Programmes de collèges d'enseignement professionnel nécessitant l'accréditation ou l'autorisation d'une autorité de réglementation</p> <p>Rechercher un collège d'enseignement professionnel en Ontario ontario.ca</p>
<p>Indicateurs de rendement (IR) des collèges d'enseignement professionnel</p> <p>Cette ressource peut être utile pour déterminer quels sont les programmes qui se traduisent par les meilleurs résultats en matière de formation en vue de l'obtention d'un emploi.</p>	<p>Les IR des collèges d'enseignement professionnel permettent de mettre en évidence certains résultats des programmes de formation de ces collèges.</p> <p>Le public peut voir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les taux d'obtention de diplôme; • les taux d'emploi (taux d'ensemble et taux dans un domaine d'études connexe); • les taux de satisfaction (personnes diplômées et employeurs); • les taux de carence au titre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO). <p>Les IR peuvent être utiles, mais il convient de noter que ces données ne peuvent être mises à jour qu'après l'achèvement des programmes. En outre, les taux d'emploi et de satisfaction affichés dépendent de la participation aux sondages.</p> <p>Il est recommandé aux étudiantes et étudiants potentiels qui envisagent de s'inscrire dans un</p>	<p>Indicateurs de rendement des collèges d'enseignement professionnel</p>

	collège d'enseignement professionnel de s'adresser aux entreprises qui les intéressent pour savoir quels sont les titres de compétences qu'elles recherchent et si un tel titre provenant d'un établissement d'enseignement donné répondrait à leurs critères.	
Indicateurs de rendement (IR) des collèges publics	<p>Les IR des collèges publics permettent de mettre en évidence certains résultats des programmes de formation de ces collèges.</p> <p>Le public peut voir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les taux d'emploi des personnes diplômées; • les taux de satisfaction des personnes diplômées; • les taux de satisfaction des employeurs; • les taux d'obtention de diplôme. <p>On recueille les renseignements à propos des personnes diplômées directement auprès des collèges. Le ministère se sert de ces renseignements, par l'intermédiaire d'un fournisseur tiers, pour mener un sondage auprès des personnes diplômées et des employeurs. Les IR peuvent être utiles, mais il convient de noter qu'il y a un délai de six mois pour la collecte des données et un délai d'un an pour leur publication. De même, les résultats affichés des personnes diplômées dépendent de la participation au sondage.</p>	Taux d'obtention de diplôme, taux de satisfaction et taux d'emploi des collèges ontario.ca
<p>Taux de carence au titre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO)</p> <p>Cette ressource peut être utile afin de donner aux étudiantes et étudiants potentiels un portrait plus complet de la situation des personnes qui empruntent. Un faible taux de carence signifie que les étudiantes et étudiants sont mieux outillés pour rembourser leurs prêts du RAFEO à compter de six mois après l'obtention de leur diplôme.</p>	<p>Les taux de carence des collèges d'enseignement professionnel inscrits et des collèges publics représentent les pourcentages d'anciennes étudiantes et d'anciens étudiants qui ont reçu des prêts du RAFEO et qui ont manqué à leur obligation de remboursement de ces prêts.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les taux sont présentés par établissement et par programme au sein de chaque établissement. • Les taux de carence sont liés aux résultats obtenus après les études, notamment en ce qui touche l'emploi et le revenu. • Les faibles taux de carence de certains établissements et programmes donnent à penser que les étudiantes et étudiants ont obtenu de meilleurs résultats après les études, leur permettant ainsi de rembourser leur prêt du RAFEO. • Il est important de se rappeler que ce ne sont pas tous les collèges d'enseignement professionnel inscrits qui sont approuvés aux fins du RAFEO et que certains d'entre eux ne figureront donc pas dans la liste de recherche d'école du RAFEO. 	<p>Les taux de carence des collèges d'enseignement professionnel inscrits et des collèges publics figurent sur le site Web du ministère : Taux de carence et taux de participation au Programme d'aide au remboursement au titre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) en 2022</p>
Avis de conformité des collèges d'enseignement professionnel	<p>Les collèges d'enseignement professionnel et d'autres établissements d'enseignement privés qui déclarent être des collèges d'enseignement professionnel peuvent parfois omettre de respecter les règles et les exigences qui régissent la formation professionnelle. Dans de tels cas, le ministère des Collèges et Universités mènera des enquêtes et, s'il y a lieu, imposera des pénalités administratives pécuniaires, à savoir des amendes que les fournisseurs de formation peuvent être tenus de payer.</p>	<p>Les établissements qui ont été visés par une mesure d'observation ou d'exécution menée à bonne fin sont répertoriés sur le site suivant : Avis de conformité des collèges d'enseignement professionnel ontario.ca</p>